

**Séance du 16 juillet 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain conclu avec la société Decaux France – Avenant n° 2.

La ville de Bayonne a conclu pour une durée de 12 ans un marché de fourniture, mise en place et entretien de mobilier urbain (n° 03/144), le 30 septembre 2003, avec la société JC Decaux, devenue société Decaux France (avenant n° 1 de transfert par délibération du 15 décembre 2011).

Ce marché arrive à son terme le 30 septembre 2015. La compétence du mobilier urbain (abribus) étant transférée à l'Agglomération Côte Basque-Adour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est indispensable de proroger le marché en cours.

En effet, en raison du délai de mise en œuvre des nouveaux matériels et la dépose des anciens, une superposition de validité du marché en cours et du futur marché lancé par l'Agglomération Côte Basque-Adour s'avère nécessaire.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 portant sur la prorogation du marché jusqu'au 30 septembre 2016, de façon à assurer la continuité du service rendu aux usagers du transport.

La commission d'appel d'offres saisie le 09 juillet 2015 a donné un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Decaux France, l'avenant n° 2 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.